Houtman	"	3 20	..	3 30
Henneker	"	3 20	..	3 30
Key Brand	"	3 20	..	3 40
Beuker	"	3 30	..	3 40
Caisses Jaunes—				
Houtman	"	6 75	..	7 00
Caisses Bleues—				
Houtman	"	4 00	..	4 25
OLD TOM—				
Booth ... par caisse.		5 75	à	6 00
Bernard	"	5 25	..	5 50
Flett	"	4 50	...	4 75
RUM—				
Jamaïque ... par gallon.		1 90	à	2 10
Demarara	"	1 70	..	1 80
Cuba	"	1 60	..	1 70
VINS XERES—				
Valette ... per gallon.		0 65	..	0 90
Paul Emile Thomas	"	0 75	..	1 00
Montillo	"	0 80	..	1 00
Lacave	"	0 90	..	1 40
Pemartin	"	1 20	..	3 00
Domecq	"	1 50	..	4 00
Malvoisie	"	1 00	..	1 25
Cramp, Suter & Co	"	2 10	..	5 00
" Amontillado.	"	....	..	5 50
" Paxarete	"	....	..	6 00
PORTO—				
No. 1, 2 et 3	"	0 65	..	0 90
Tarragone	"	0 65	..	1 00
Catalunia	"	0 60	..	0 65
Molinier	"	0 65	..	0 90
Graham, No. 1	"	....	..	1 40
" No. 2	"	....	..	1 50
" No. 3	"	....	..	1 75
" No. 4	"	....	.	2 25
Hunt	"	1 15	..	4 00
Offley, Cramp & Forrester's O	"	....	..	1 30
" " OO	"	....	..	1 45
" " OOO	"	....	..	1 65
" " <o>	"	....	..	1 80
autres marques	"	2 10	..	4 25
WHISKY ECOSSAIS				
Ramsay ... par gallon.		2 00	..	2 10
" ... caisse.		5 50	..	6 00
Bullock, Lade & Cie ... par gallon.		2 85	..	2 00
" ... caisse.		4 50	..	5 00
Stewart ... par gallon.		1 70	..	1 80
" ... caisse.		4 00	..	4 50
WHISKY IRLANDAIS—				
Cork Distillery ... par gallon.		2 00	..	2 20
Dunville "		2 00	..	2 10
" ... caisse.		5 75	..	6 00
WHISKY DE SEIGLE—				
En douane		32	..	—
Acquitté		80	..	—
CHAMPAGNE—				
Moet & Chandon, No. 1, bouteilles.		16 00	..	18 00
" " " ½ "		17 00	..	19 00
" " No. 2, bouteilles.		15 00	..	16 00
" " " ½ "		15 00	..	17 00
Rœderer		15 00	.	20 00
Jules Mumm		15 00	..	20 00
Bouché Fils		15 00	..	20 00
ESPRIT DE VIN (Highwines) 50 degré en douane				
Dow & Cie ... par gallon.		50	..	52½
H. Corby & Son		47½	..	50
J. P. Wiser & Cie., par gallon. en douane		50	..	—
acquitté		1.44½	..	—
Gooderham & Worts		—	..	50

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLIAMENT.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législatif respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec)," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les *formalités qui y sont mentionnées.* Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 6 Aout 1872.

COMMERCE.

Grande Réduction au Nouveau Magasin

DE

LEFEBVRE & PAQUET

ENSEIGNE DU PAVILLON BLANC

No. 101, Rue Notre Dame

(Côté Ouest,)

Afin de faire place à leur importation d'automne, qui est très considérable, MM. Lefebvre & Paquet ont décidé de vendre la balance de leur assortiment d'été (qui offre le meilleur choix possible) à une réduction de 20 par cent

Ce grand assortiment comprend les Marchandises suivantes: Soies noires et de couleurs, Popelines soie unies et fleuries Alpacas noirs et de couleurs, Mérino, Thibets, Parama tas, Drap de Crêpe, Mousselines, Etoffes brochées, Indiennes Guyannes, Etoffes à Gilets, Draps à Gilets, Draps Anglais et Vénitiens noirs et de couleurs, Casimires, Tweeds des patrons les plus nouveaux et des meilleures manufactures, Patrons de Vestes, Coatings nouveaux, Etoffes à Chemises, Corps Caleçons, et beaucoup d'autres articles trop long à énumérer.

De plus:—1,500 pièces Coton Jaune, peu endommagé, 5c la verge: un lot Indiennes, 7 et 8c do; Grenadines, derniers goûts, 12c do; Popelines soie rayée 40c do; Collets, entelle fil, 45c; Serviettes de table, 90c la doz; Essuie Mains, tout toile, 6c; Cotons à Drap à bas prix.

☞ N'oubliez pas l'adresse:

LEFEBVRE & PAQUET.
101, Rue Notre-Dame.

8 Août.

LA BANQUE DU PEUPLE.

DIVIDENDE No. 74.

LES ACTIONNAIRES DE LA "BANQUE DU PEUPLE" sont par les présentes notifiés qu'un Dividende semi-annuel de 4 0/0, (quatre pour cent), pour les six mois courant, a été déclaré, et sera payable aux Bureaux de la Banque, LUNDI, le 2ème jour de septembre prochain, et les jour suivants.

Le Livre de Transport sera fermé depuis le 15 au 31 Août, inclusivement.

A. A. TROTTIER,
Caissier.

Montréal, 1er Août 1872.

Acte concernant la Faillite 1869

ET SES AMENDEMENTS.

DANS L'AFFAIRE DE FRANK B. STREET.
DE MONTRÉAL.

FAILLI.

UNE première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au VINGT-TIXIEME jour du mois d'AOUT courant, après quoi le dividende sera payé.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 14 août 1872.

Acte concernant la Faillite 1869

DANS L'AFFAIRE DE JEAN-BTE. MAILHOT,
PLATRIER ET COMMERCANT DE MONTREAL,

FAILLI.

JE, Soussigné, L. Jos. LAJOIE, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, o. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, SAMEDI, le Quatorzième JOUR de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures A.M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 12 Août 1872.

ASSOCIATION MUTUELLE

SUR

LA VIE

DU CANADA.

Incorporée par le Parlement de la Puissance et permise par le Gouvernement.

C'est la seule Assurance Canadienne sur la Vie qui soit purement Mutuelle, et elle est établie sur les vrais principes des Compagnies les plus considérables et les plus riches du monde.

Les affaires d'Assurance d'aucune autre nature ne sont transigées, et aucun Actionnaire ne peut absorbe les Profits des Détenteurs de Police. Dans cette Compagnie

TOUS LES PROFITS APPARTIENDRONT AUX ASSURES

Cette Compagnie a été formée par l'association de quelques Messieurs qui occupent un rang élevé dans le commerce du Canada et qui, voyant les sommes énormes d'argent qui ont été versées du pays aux Compagnies d'Assurance Mutuelle, d'origine américaine, ont résolu de faire tout en leur pouvoir pour arrêter cet état de choses, en établissant une Compagnie en Canada qui rencontrerait les besoins de ceux qui désirent s'assurer à cette Compagnie,

LA MIEUX ETABLIE ET LA PLUS VERITABLE DES ASSURANCES SUR LA VIE.

Le succès qui est venu couronner leurs efforts est tel qu'il leur permet de garantir complètement que le principe de l'Assurance purement mutuelle sur la Vie, adopté par une Compagnie indigène, ne peut manquer d'établir une

GRANDE ET PRECIEUSE INSTITUTION POUR LE PAYS ET LE PUBLIC.

BUREAU PRINCIPAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC:

No. 235, Rue St. Jacques

MONTREAL.

DIRECTEURS

WM. DARLING, ECR.,
R. J. REEKIE, ECR.,
L'HON. L. S. HUNTINGDON, M.P.
VICTOR HUDON, ECR.,
E. P. POMINVILLE, ECR.,
THOMAS TIFFIN, ECR.

EDWARD RAWLINGS,

GERANT

DE QUI ON POURRA OBTENIR LES

PROSPECTUS ET AUTRES INFORMATIONS.

ON DEMANNDE DES

AGENTS ACTIFS et INFLUENTS

DANS TOUTE LA PROVINCE

8 Août.